# AECK / RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

#### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2023** – 252 DU 10 MAI 2023 portant nomination au Ministère du Numérique et de la Digitalisation.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- sur proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mai 2023,

### DÉCRÈTE

### Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Numérique et de la Digitalisation dans les fonctions ci-après :

- Directeur adjoint de cabinet monsieur **Djabirou AMADOU**
- Directrice adjointe de la Planification, de l'Administration et des Finances madame Tognissè Augustine CAKPO SOGLO



- Directeur de la Digitalisation
   monsieur Aurèle Hector AGBO
- Conseiller technique au Suivi des projets et des réformes monsieur Houégnon Geoffroy BONOU
- Conseiller technique au Développement des compétences et de l'Entreprenariat numériques monsieur Bleck YORO
- Directrice des Systèmes d'Information capitaine Dorine HOUNKPE.

#### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 10 mai 2023

Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation,

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU